

Commune de
RODEREN



SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Sont présents, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe KIPPELEN,

Les adjoints :

M. Maurice WINTERHOLER,

M. Eric SOENEN,

Mme Béatrice TESTUD.

Les conseillers municipaux suivants :

M. Eugène SCHNEBELEN,

Mme Sandra COLOMBO,

Mme Jocelyne SOURD,

M. Marc WILLEMANN,

Mme Marie-Thérèse WELKER,

Mme Nadia REINOLD,

Mme Emmanuelle RUFF,

Mme Nicole SELLITTO,

Excusés : M. Hubert SCHNEBELEN qui a donné procuration à Mme Nicole SELLITTO.

M. Rémi TSCHIRHART qui a donné procuration à M. Christophe KIPPELEN.

M. Christophe KIPPELEN salue les conseillers municipaux présents ainsi que les auditeurs.
Sur proposition du maire, Mme Marielle GUEDES est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Point N° 1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2017

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 TRAVAUX

1°) Aménagement de la rue du Kattenbach

Enfouissement des lignes ORANGE :

Le certificat de conformité des travaux préparatoires a été visé le 5 juillet, la date limite nominale de réalisation de l'enfouissement est le 05 octobre 2017.

L'entreprise COTTEL (sous-traitant de ORANGE) n'a pas encore confirmé de planning.

COTTEL interviendra à partir du 19/10 pour le câblage de la rue du Kattenbach à Roderen.

D'après Philippe GAY, Chargé d'Affaires, il est impossible de réaliser les travaux avant cette date au vue du nombre de dissimulations de réseaux à honorer par Orange.

Avancement chantier :

Les travaux d'enfouissement conditionnent l'intervention de SOGEA et ROYER pour les travaux restants.

A l'heure actuelle, on note que le poste de relevage fonctionne sans télégestion au vu de l'absence de ligne télécom, SUEZ a accepté de gérer ce poste dans cette attente, de façon « Manuelle ».

Les habitations aux n°1, 2 et 6 sont les seules raccordées à notre connaissance. Tant que la télégestion n'est pas en place, autant limiter l'apport d'eaux usées dans l'ouvrage et attendre la fin des travaux pour raccorder les autres logements.

Actualisation de la convention :

Il restera à actualiser la convention de co-maitrise d'ouvrage en préalable à la modification du marché, les documents nécessaires ont été fournis fin septembre par SOGEA ; nous attendrons de terminer le chantier.

Achat parcelle SCHNEIDER - DOLL:

La CCTC est en charge de finaliser l'achat de la partie de parcelle sur laquelle est installée l'armoire de commande et qui appartient à la famille SCHNEIDER-DOLL (1 rue du Kattenbach).

2°) Chemin d'Aspach

La rénovation de ce chemin (environ 1km) a été réalisée par la société Eurovia, du 14 septembre au 18 septembre 2017 (cf photos sur le site de la commune). Le maire rappelle qu'il est nécessaire d'y circuler avec une vitesse adaptée afin de garder ce chemin praticable dans de bonnes conditions.

Point N° 3 CONVENTION ACCESSIBILITÉ

Le maire rappelle que le plan de mise en conformité (Ad'AP, Agenda d'Accessibilité Programmé) des Etablissements Recevant du Public (ERP) a été approuvé par une délibération du Conseil municipal le 18 novembre 2015 et validé en avril 2016 par la préfecture.

Pour la mise en œuvre de ce plan, il propose de faire appel à un cabinet spécialisé, en tant que maître d'œuvre pour les activités suivantes :

- Préciser le diagnostic, faire les relevés de plans, mener les études, élaborer et déposer pour approbation par la Commission préfectorale les dossiers d'Autorisation de Travaux.
- Préparer, engager et réceptionner les travaux retenus.

Le maire propose de retenir le cabinet d'architecte DREYER, 9 rue de la Synagogue à Mulhouse, qui a de l'expérience dans le domaine ; il présente la proposition de convention de maîtrise d'œuvre pour un montant d'honoraires fixé à 11% du montant réel des travaux, sachant que le montant provisoire des travaux est estimé à 97 000 euros dans le dossier Ad'AP.

Le conseil municipal,

VU la délibération du 18 novembre 2015, approuvant l'Agenda d'accessibilité programmé pour les ERP de la commune ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 avril 2016 validant cet Agenda ;

Après avoir entendu les explications fournies par Monsieur le maire ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve la proposition de convention telle que présentée ;**
- **autorise le Maire à signer cette convention.**

Point N° 4 CONVENTION MAISONS NATURE

Monsieur le maire informe de l'avancement du projet d'aménagement du lotissement «Maisons Nature».

Il rappelle qu'il est prévu que l'ensemble des réseaux (secs et humides) et la voirie soient incorporés au domaine public ; la commune reprenant dans son domaine la voirie et le réseau pluvial, et la CCTC les autres réseaux.

Le maire présente le projet de convention de rétrocession prévu entre l'aménageur et la commune ; cette convention précise les conditions de cette rétrocession (contraintes techniques, essais préalables, liste des dossiers et informations à fournir par l'aménageur avant réception).

La dénomination des rues se fera en accord entre l'aménageur et, en cas de désaccord le conseil municipal décidera en dernier ressort.

Ayant entendu les explications fournies par Christophe KIPPELEN, maire ;

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve le projet de convention de rétrocession proposé entre la commune et l'aménageur du lotissement « Maisons Nature » ;**
- **autorise le maire à signer cette convention.**

Point N° 5 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN – CERNAY

1°) Avenant n° 2 au pacte fiscal et financier 2015-2020.

Monsieur le Maire expose.

Le pacte fiscal et financier 2015-2020, mis en place au début de l'été 2015 et complété par un premier avenant en 2016, se compose de quatre axes et prévoit diverses mesures financières de soutien aux communes-membres sur la période triennale 2015-2017. Il s'agit de prolonger

le dispositif pour la période 2018-2020, en intégrant par ailleurs le financement de la prochaine mise en place du très haut débit.

RAPPORT

Le pacte fiscal et financier 2015-2020 a été approuvé par le Conseil de Communauté le 27 juin 2015. Sa vocation a été de créer un dispositif de solidarité financière entre la Communauté et les communes et d'optimiser les ressources à l'échelle du territoire communautaire. Il a permis de réaffecter aux communes le surcroît de produit fiscal levé, tout en améliorant le coefficient d'intégration fiscale communautaire, ce qui a eu un effet positif sur la DGF communautaire.

Le pacte prévoit, pour une première période allant de 2015 à 2017, un versement aux communes-membres de fonds de concours à hauteur d'un montant global annuel de 3 282 600 € (le montant alloué à chaque commune étant calculé au prorata des bases des trois taxes ménages), la prise en charge par la Communauté d'une fraction de la contribution des communes au FPIC à hauteur de 217 715 €. L'axe 4 du pacte a par ailleurs conduit à la prise en charge par la Communauté d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme, représentant un coût annuel d'environ 125 000 € (service mis en place depuis le 1^{er} juillet 2015).

Il est aujourd'hui nécessaire de définir les conditions de poursuite du pacte pour la seconde période triennale 2018-2020, en consolidant sa vocation et les mécanismes et financements qui lui sont liés (fonds de concours et prise en charge du FPIC).

Il s'agit parallèlement d'assurer le financement de la compétence « très haut débit », intégrée dans les statuts communautaires en juillet 2016. La participation communautaire au déploiement du THD représente un coût prévisionnel de 2 961 350 €, sur la base des données actualisées début 2017 par ROSACE, concessionnaire de la Région Grand Est, soit 16 922 prises à poser sur le territoire de 14 des communes-membres, moyennant une contribution communautaire unitaire de 175 € (ne sont pas concernées l'ancienne Commune d'Aspach-le-Haut et les communes de Bourbach-le-Bas et de Bourbach-le-Haut, traitées de façon distincte).

Il est proposé de financer cette participation communautaire au moyen d'emprunts d'une durée de 20 ans, qui seraient réalisés au terme des différentes tranches de travaux facturées à la Communauté. Une réfaction serait ensuite appliquée aux montants annuels des fonds de concours figurant en annexe 1 du pacte à compter de l'année suivant le paiement des travaux des communes, à hauteur de l'annuité de l'emprunt ou de la fraction d'emprunt les concernant. Au-delà de l'échéance du pacte en 2020, les communes continueraient à prendre en charge cette somme dans les mêmes conditions jusqu'au terme de l'emprunt, *dans des conditions qui seront arrêtées conjointement entre la Communauté de communes et ses communes-membres au courant de l'année 2020.*

Enfin, il convient de préfigurer dans l'avenant la période qui suivra l'échéance du pacte fin 2020. Il est ainsi proposé de prévoir une clause de revoyure au cours de l'année 2020, afin de réaliser un bilan du pacte à son échéance et d'arrêter, conjointement entre la Communauté de communes et ses communes-membres, un dispositif de dynamisation des ressources et de solidarité adapté aux besoins du territoire.

De ce fait, il est proposé au conseil la mise en place d'un second avenant au pacte intégrant ces différents éléments.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve l'avenant n° 2 au pacte fiscal et financier 2015-2020.**
- **charge le Maire de signer toutes pièces correspondantes avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay**

2°) Compétences communautaires.

Monsieur le Maire expose.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) modifie certaines compétences que les communautés de communes doivent exercer. Une mise en conformité des statuts de la CCTC a été effectuée en 2016. Afin de conserver le bénéfice de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bonifiée, il convient de faire évoluer les compétences communautaires.

RAPPORT

La CCTC bénéficie de la DGF bonifiée qui s'est élevée à 451 156 € en 2017.

La DGF bonifiée est attribuée aux communes qui exercent des compétences dont le nombre est fixé par la loi et qui évolue vers une plus grande intégration intercommunale :

- 4 compétences dans un groupe de 8 jusqu'en 2016
- 6 compétences dans un groupe de 11 jusqu'en 2017
- 9 compétences dans un groupe de 12 à partir du 1er janvier 2018.

A noter que pour être retenue au titre de la DGF bonifiée une compétence doit être exercée dans son intégralité, selon tous les termes de la loi NOTRe.

A partir de 2018, le groupe des 12 compétences se compose ainsi :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire (dont PLU intercommunal)
- Voirie
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – GEMAPI – (obligatoire au 1^{er} janvier 2018)
- Politique du logement
- Politique de la ville
- Déchets
- Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Assainissement
- Eau
- Maisons de services au public.

Dans l'état actuel des statuts de la CCTC, 8 compétences (y compris GEMAPI) peuvent être retenues pour l'éligibilité à la DGF bonifiée sous réserve d'ajustements pour certaines. La compétence assainissement collectif et non collectif déjà exercée ne pourrait cependant être retenue qu'en y intégrant l'assainissement pluvial.

Proposition d'évolution :

Compte tenu du caractère obligatoire de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018, une compétence supplémentaire doit être inscrite dans les statuts.

La compétence assainissement pluvial entraîne des conséquences importantes sur les plans techniques et financiers qu'il convient d'étudier et d'anticiper au mieux d'ici 2020, date à laquelle cette compétence s'imposera.

La compétence « Maisons de services au public » peut intégrer les compétences communautaires (sans qu'elle soit nécessairement exercée).

Des ajustements sont à apporter aux compétences logement et cadre de vie, politique de la ville, aires d'accueil des gens du voyage pour respecter le libellé précis de la loi NOTRe.

Compétences actuelles	Compétences au 1 ^{er} janvier 2018
Politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville. Programmes d'actions définis dans le contrat de ville	Politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville
Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage	Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains locatifs familiaux

Cette nouvelle rédaction des compétences permettra à la CCTC d'exercer 9 des compétences nécessaires à la bonification de la DGF à savoir :

- Développement économique
- GEMAPI
- Politique du logement
- Politique de la ville
- Déchets
- Développement et aménagement sportif
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Eau
- Maisons de services au public.

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve la nouvelle rédaction des compétences de la Communauté de communes de Thann-Cernay telle que proposée ci-dessus ;**
- **ajoute aux compétences communautaires :**
 1. **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (compétence obligatoire)**
 2. **Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes (compétence optionnelle) ;**
- **intègre la compétence Eau aux compétences optionnelles (antérieurement compétence facultative) ;**

- **précise les libellés des compétences :**
 1. **Politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;**
 2. **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains locatifs familiaux ;**
- **approuve le projet de statuts modifiés ci-joint intégrant la définition des compétences et attributions de la CCTC ;**
- **autorise le Maire ou son représentant à signer le ou les actes à intervenir, et tout document y afférent.**

Point N° 6 URBANISME

1°) PLU enquête publique.

Monsieur Maurice Winterholer présente les évolutions du projet PLU depuis le dernier conseil du 6 juillet :

- les Personnes Publiques Associées (préfecture, conseil départemental, CDPENAF, Chambre d'Agriculture, ...) ont fourni au mois d'août leurs avis sur le dossier de PLU qui leur avait été transmis. Ces avis sont en cours d'analyse et seront publics.
- le Tribunal administratif a nommé un commissaire enquêteur, M. Benoît Goepfert, et les avis d'enquête sont déjà publiés (affichage, journaux, site internet).
- l'enquête se déroulera du 18 octobre au 17 novembre 2017 inclus selon les modalités prévues.
- Monsieur Goepfert aura un délai d'un mois pour remettre au maire son rapport.

2°) Permis de Construire – Déclaration Préalable

Déclarations préalables						
Date de dépôt	Dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Objet	M ²	Date arrêté
10/07/2017	DP 06827917F0009	KIPPELEN Christian	5 rue des Jardins	Pergola couverte	14	27/07/2017
21/07/2017	DP 06827917F0010	LANDMANN Hervé	5 rue St Laurent	Raval. façades	617	09/08/2017
11/08/2017	DP 06827917F0011	HOUOT Jean-Pierre	12 route de Bourbach	Piscine	33	06/09/2017
21/08/2017	DP 06827917F0012	CZERW Fanny	6 rue des Forgerons	Terrasse		28/08 retrait PC
01/09/2017	DP 06827917F0013	ABSIS Géomètre	74 Grand'Rue	division foncière	2080	29/09/2017
25/09/2017	DP 06827917F0014	STROZIK Laurent	8 rue de Rammersmatt	Clôture	1008	
Permis de construire - Permis d'aménager						
Date de dépôt	Dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Objet	M ²	Date arrêté
02/08/2017	PA 06827916F0001M01	MAISONS NATURE	Rue de Rammersmatt	modification	6305	

Point N° 7 PERSONNEL COMMUNAL

Mme Patricia SESTER :

Monsieur le maire, informe que le contrat de Mme Halima AMDOUNI n'a pas été renouvelé. Mme SESTER Patricia a été recrutée pour le poste d'adjoint technique. Un nouveau contrat à durée déterminée a été établi à compter du 21 août 2017. Une régularisation du temps de travail a dû être apportée. Une délibération du 2 mars 2016 fixait la durée de ce poste à 14,75/35èmes. Mme SESTER est engagée pour une durée de 700h/an soit 13,46/35èmes.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiés, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la délibération du 24 janvier 2013 autorisant l'autorité territoriale à recruter un agent contractuel,

VU la déclaration de vacance de poste réalisé auprès du Centre de Gestion enregistré sous le n°1391,

VU le contrat à durée déterminée d'un agent contractuel sur un emploi permanent à temps non complet, en date du 21 août 2017 entre Mme Patricia SESTER et la commune de Roderen pour la période du 21 août 2017 au 20 août 2019,

Ayant entendu les explications de M. le maire ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

fixe la durée de travail de l'agent à 13,46/35èmes à compter du 21 août 2017.

Mme Delphine THUET :

Le congé de longue maladie de Mme Anita EHRET a été reconduit jusqu'au 05/02/2018.

Mme Isabelle EPPINGER n'a pas souhaité renouveler son contrat qui s'est terminé le 15/09/2017.

Mme Delphine THUET a été embauchée à partir du 25 septembre 2017 pour remplacer Mme Anita EHRET pendant son congé de longue maladie. Il s'agit d'un contrat de 20h/semaine.

Elsa BIGOT :

Nous accueillons actuellement une jeune fille de Roderen, Elsa BIGOT dans le cadre d'une convention relative à l'organisation de séquence d'observation en milieu professionnel. Elle est présente 4 semaines dont 2 semaines au secrétariat, 1 semaine avec les ouvriers communaux et 1 semaine à l'école maternelle. Elle est scolarisée à la Maison Familiale Rurale de Basinroche 88290 SAULXURES sur MOSELOTTE.

Point N° 8 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du syndicat.

Les points forts de l'année 2016 sont :

- Révision des statuts du Syndicat
- Adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé
- Parution de 3 numéros de la Lettre du Syndicat
- Participation du Syndicat à la modernisation des réseaux électriques basse et moyenne tensions de la Ville de Mulhouse (réseaux B1 et Câbles Papiers Imprégnés)
- Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : vote du nouveau coefficient multiplicateur pour 2016
- Reversement aux communes de la redevance R2
- Travaux d'environnement au titre de l'article 8, financés par Enedis
- Dissimulation des lignes électriques basse tension financée par le Syndicat sur ses fonds propres
- Enfouissement des lignes 20 000 volts financé par le Syndicat sur ses fonds propres

Point N° 9 PLAN CLIMAT : Alter Alsace Energies

La commune de Roderen a signé une convention CEP (Conseiller en Energie Partagé) avec Alter Alsace Energies. Cette structure va accompagner la commune sur 3 ans dans l'étude de 3 thématiques qui touchent à l'énergie. Les études seront réalisées pour 3 bâtiments communaux : Mairie, Ecole élémentaire, Maison du village.

Année 1 : CEP Sobriété. L'optimisation énergétique du patrimoine bâti
Trois bâtiments à 625 €soit 1875 € Subvention 60%. Coût pour la commune : 750 €

Année 2 : CEP Efficacité énergétique. La rénovation énergétique du patrimoine bâti
Trois bâtiments à 650 €soit 1950 € Subvention 60%. Coût pour la commune : 780 €
Objectif : Suite à ce projet la commune sera en mesure de lancer une consultation et de démarrer des travaux de rénovation énergétique sur un bâtiment. En général il est possible d'économiser 75% sur le poste chauffage grâce à la rénovation thermique d'un bâtiment public.

Année 3 : CEP Energie renouvelable. La détection de potentiel d'énergie renouvelable et la planification des installations pour atteindre le territoire à énergie positive.
Trois bâtiments à 675 €soit 2025 € Subvention 60%. Coût pour la commune : 810 €
Objectif : Suite à ce projet la commune sera en mesure de lancer une consultation et de démarrer des travaux pour une installation d'énergie renouvelable choisie. La commune disposera également d'un scénario « 100% renouvelable ».

L'ADEME et la région Grand Est financent en partie un poste de conseiller en énergie partagé pour l'association Alter Alsace Energies. Le coût restant à charge pour la commune est fait en déduction de ce financement apporté par les deux structures.

Point N° 10 RYTHMES SCOLAIRES – Commission Scolaire Jeunesse et Culture.

Monsieur Eric SOENEN rappelle que la commune est favorable à la mise en place de la semaine de 4 jours et qu'il faudra prendre en considération le Contrat Enfance et Jeunesse établi avec le Centre socio-culturel, ainsi que pour les parents, de nouvelles dispositions de gardes les mercredis matins. Il pourrait être proposé des activités le mercredi dans le cadre des NAP-TAP.

Dans un communiqué Monsieur le ministre de l'Education précise que ces décisions auront un impact sur les subventions des NAP-TAP.

Point N° 11 ETAT CIVIL Décret 6 mai 2017

Monsieur le maire rappelle que la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21^{ème} siècle a eu pour ambition de simplifier le quotidien des citoyens et rendre la justice plus efficace, plus lisible et plus accessible en recentrant les juridictions sur leurs missions essentielles. Cette loi donne compétence aux communes sur les questions suivantes :

1. Depuis le 19 novembre 2016 une demande de changement de nom peut être déposée auprès de l'Officier de l'Etat Civil dépositaire de l'acte de naissance, pour mise en concordance de l'Etat Civil français avec l'Etat Civil étrangers.
2. Depuis le 4 mars 2017, le maire peut, après avoir déposé une demande auprès du Procureur de la République, célébrer un mariage dans un bâtiment communal autre que la maison commune. L'affectation d'un tel bâtiment à un mariage n'exclut pas pour autant que des mariages continuent d'être célébrés dans la maison commune.
3. Depuis le 1^{er} mai 2017, la demande de changement de prénom doit être déposée auprès de l'Officier de l'Etat civil de résidence de la personne ou du lieu où l'acte de naissance a été dressé. La décision de changement de prénom est inscrite sur le registre des naissances de l'état civil.
4. Depuis le 11 mai 2017, l'Officier de l'Etat Civil à compétence d'annuler ou de rectifier des actes de l'état civil établis dans la commune, suite à des erreurs ou oubliés purement matérielles (orthographe, date, mention,...).
5. A compter du 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement des déclarations, des dissolutions et des modifications des Pactes Civils de Solidarité sera transféré aux communes. Celles-ci devront tenir un registre d'enregistrement. La compétence du notaire reste inchangée lorsque la convention de PACS est faite par acte notarié. Une convention sera signée entre le tribunal d'instance et la commune pour le transfert des dossiers en cours.

Point N° 12 DIVERS

Vente Maison Springer

Monsieur le maire fait état du dossier de l'ancienne maison Springer, acquise par la commune en 2014. Les anciens propriétaires ont renoncé à l'achat du bien immobilier. La personne qui avait l'intention d'acquérir le bien en 2013, n'a pas donné suite à notre courrier.

La commune est en droit de mettre ce bien en vente au prix de 80 000 € prix estimé par les Bâtiments de France. Deux personnes sont intéressées par cette acquisition.

Le Jour de la Nuit

Le Jour de la Nuit a été fixé au samedi 14 octobre 2017, Madame Béatrice TESTUD explique le principe de cet évènement national, qui est d'éteindre les lumières durant cette nuit afin de réduire et sensibiliser la population à la pollution lumineuse. L'éclairage public sera éteint entre 19h00 et 21h00. Une marche sera organisée, de la mairie jusqu'à la Chapelle. A la Chapelle Mme BURGER, nous fera voyager à travers ses contes. Le groupe reviendra ensuite au village, dans la cour de l'école élémentaire où du vin chaud et du jus de pomme sera offert par la commune autour d'un braséro.

Maisons fleuries

La cérémonie de la remise des prix des « Maisons Fleuries » aura lieu le vendredi 13 octobre.

Brennfascht

Monsieur le maire note une forte affluence lors de ces festivités avec près de 1600 verres vendus. Le maire remercie l'Amicale des Sapeurs-Pompiers ainsi que toutes les autres associations, la Maison du Village, les Arboriculteurs, la Batterie Fanfare, la paroisse pour la réussite de cette manifestation.

Rentrée scolaire 2017/2018

Monsieur Eric SOENEN informe que la rentrée scolaire s'est effectuée sans-souci. Il est à noter que les effectifs sont en baisse.

Journée citoyenne

En raison des conditions météo peu favorables au travail en extérieur, la journée citoyenne avait été déplacée au 16 septembre 2017, ce qui explique peut-être la faible participation à cette journée. Mais la bonne humeur était tout de même au rendez-vous. La commune remercie les participants et précise que cette journée s'adresse à tous les habitants de Roderen.

Collecte Banque Alimentaire

La collecte pour la Banque Alimentaire aura lieu le samedi matin, 25 novembre à la mairie. Jocelyne SOURD et Nadia REYNOLD se chargeront de réceptionner les colis.

Fête des aînés

Elle aura lieu comme à son habitude à la Maison du Village, la date est fixée au 10 décembre 2017.

Décors de Noël Village

Suite à une réunion des communes membres de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, Béatrice TESTUD dévoile le thème de cette année : « Trésors de Noël », les couleurs retenues sont le blanc, l'argent et le violet.

Poêle à bois du logement 6 Grand'Rue

Christophe KIPPELEN explique que le poêle à bois du logement au 6 Grand'Rue occupé par la famille BAUMEYER est défaillant, les pièces pour les réparations ont été commandées. Des devis ont été demandés pour le remplacement de ce poêle, les artisans contactés ont

signalé que la cheminée n'est plus conforme aux normes et qu'il faudra prévoir la dépense d'un tubage. Nous sommes dans l'attente des devis.

Nouveau lave-vaisselle à la maison du village

Le maire informe que qu'un nouveau lave-vaisselle a été installé à la maison du village.

Vente complémentaire de bois

La commune avec Monsieur TSCHAEGLER, agent ONF ont décidé de mettre en vente un lot de 18m³ de bois d'œuvre. Nous avons procédé à un tirage au sort parmi les 12 candidats intéressés ; ont été tiré au sort Daniel LUTTRINGER et Bernard CHRISTEN.

Fibre : point d'avancement

Les travaux sur la piste cyclable entre Roderen et Rammersmatt sont presque terminés. Les travaux à partir de l'Eglise sont en court. Le réseau devrait être opérationnel dans environ 1 an. Une réunion publique sera organisée avec Rosace pour les habitants.

Travaux à venir :

- Travaux d'enrobés rue du Neuberg pour 7 777,80 € HT par l'entreprise ROYER FRERES SAS de Moosch.
- Abaissement de trottoir au niveau du 20 A route de Bourbach et 1 rue des Cerisier.
- Remplacement de poteaux bois par des poteaux métalliques par Orange.

Epicerie – dépôt de pain

Une habitante du village a le projet d'ouvrir une épicerie et un dépôt de pain au 8 Grand'Rue. L'ouverture serait prévue en février 2018.

Devis passerelles métalliques

Dans le cadre d'un aménagement sécuritaire, des devis ont été demandés pour la mise en place de 2 passerelles métalliques.

Pour le renouvellement de la passerelle en bois de la place RVY et pour la mise en place d'une nouvelle passerelle qui surplombe le cours d'eau entre la salle de gymnastique et la glissière en béton de la RD34.1.

Etude sécuritaire - route de Guewenheim

Monsieur le maire informe que suite à l'étude faite par le cabinet Merlin, la commission réunie étudiera le rapport, qui sera ensuite présenté aux riverains lors d'une réunion publique. Les travaux sont envisagés en 2018.

Etude sécuritaire au niveau du 7 rue de Rammersmatt / Maison Springer

Le cabinet AGE se chargera de l'étude sécuritaire. Elle sera réalisée à la fin des travaux de la rue du Kattenbach et du lotissement Maisons Nature.

Cette étude sera inscrite au budget 2018.

AFUA des Collines

Monsieur Maurice WINTERHOLER informe sur le dossier du permis d'aménager et qu'une enquête publique sera prévue.

Roderen Infos

Un Roderen Infos sortira début novembre.

Conseil des Jeunes

Le Conseil des jeunes est en place, la première réunion a eu lieu le lundi 25 septembre 2017.

Intervention d'un conseiller municipal

Monsieur Eugène SCHNEBELEN prend la parole pour informer d'un échange qu'il a eu avec un pompier suite à une intervention dans la commune. Ce dernier n'a pas souhaité communiquer le nom de la personne secourue en invoquant un droit de réserve. M SCHNEBELEN déplore cette attitude.

Dates à retenir

- Samedi 7 octobre : Certificat d'études – Maison du village
- Dimanche 8 octobre : Marché aux puces
- Vendredi 13 octobre : Réception maisons fleuries, sportifs, nouveaux habitants
- Samedi 14 octobre : Jour de la Nuit
- Vendredi 20 octobre : Soirée Dorfhüss
- Lundi 23 octobre : Don du sang
- Samedi 4 novembre : Quête paroissiale pour le chauffage de l'Eglise et collecte des métaux par l'Amicale des pompiers
- Dimanche 5 novembre : Déplacement à Joigny
- Samedi 11 novembre : Cérémonie du souvenir et Loto du FCR73 à Willer sur Thur
- Vendredi 17 novembre : Soirée Dorfhüss
- Dimanche 19 novembre : Marché de Noël à la Maison du Village
- Samedi 25 novembre : Fête de la Sainte-Cécile(Chorale) et Fête de la Sainte-Barbe(Pompiers)
- Dimanche 10 décembre : Noël des aînés
- Mercredi 13 décembre : Réunions des présidents d'associations.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h25.